



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistants sociaux

Question écrite n° 29585

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'absence de concours d'assistant social de l'Education nationale pour la rentrée 1999 au niveau de l'Académie de Besançon, alors même que la prise en charge des élèves en grande difficulté figure parmi les préoccupations du ministère. En janvier 1999, le ministère a annoncé que l'Académie de Besançon avait obtenu deux postes dans le cadre de la création des 185 emplois d'assistant social. Parallèlement le CNOUS a créé également un poste dans cette académie. Par ailleurs, deux assistantes sociales de l'Académie ont réussi le concours des conseillères techniques et sont susceptibles de libérer deux postes. Enfin, dans le cadre de la politique de résorption de la précarité, les rompus de temps partiel sont susceptibles d'être transformés en postes de titulaires dès septembre 1999. Elle s'étonne donc de constater que le BO du 11 février 1999, ne mentionne pour Besançon aucune proposition de poste ni de concours.

Texte de la réponse

Les emplois devenus vacants à la suite de la réussite d'assistants de service social au concours de recrutement dans le corps de conseiller technique de service social n'ont pu être intégrés aux recrutements 1999 au motif que le volume de postes offerts au concours d'assistant de service social était arbitré au niveau national d'une part, et que la parution de l'arrêté d'ouverture du concours au Journal officiel de la République française était déjà intervenue d'autre part. L'académie de Besançon tiendra compte lors des négociations relatives au nombre de postes à offrir au recrutement dans le corps d'assistant de service social à l'automne prochain, de l'ensemble des emplois vacants dans le corps en cause.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29585

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2767

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4723